



# Compte rendu du Comité syndical du 29 mars 2021

## OBJET : *relevé des décisions du Comité syndical*

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars à dix-huit heures quinze minutes, le comité syndical s'est réuni en séance publique, à l'espace Sevria de La Haye-Fouassière, suite à la convocation de Monsieur Aymar RIVALLIN, Président.

### Étaient présents :

| Clisson Sèvre Maine Agglo  | Communauté de communes Sèvre et Loire   |
|--|---|
| Jean-Yves ARTAUD<br>Alain BLAISE<br>Jean-Guy CORNU<br>Fabrice CUCHOT<br>Suzanne DESFORGES<br>Danièle GADAIS<br>François GUILLOT<br>Karine GUIMBRETIERE<br>Vincent MAGRE<br>Didier MEYER<br>Véronique NEAU-REDOIS<br>Benoist PAYEN<br>Aymar RIVALLIN<br>Janik RIVIERE<br>Denis THIBAUD<br>Hélène BRAULT | Thierry AGASSE<br>Joël BARAUD<br>Virginie BERTON<br>Christelle BRAUD<br>Anne CHOBLET<br>Wilfrid GLEMIN<br>Stéphane MABIT<br>Jérôme MARCHAIS<br>Jean-Marie POUPELIN<br>Christophe RICHARD<br>Xavier RINEAU<br>Martine VIAUD<br>Maurice BOUHIER |
| Commune de Vertou  | Commune de Basse Goulaine   |
| Rodolphe AMAILLAND<br>Marie SLIWINSKI<br>Cécile LEBLE  |   |

### Étaient absents excusés :

| Clisson Sèvre Maine Agglo           | Communauté de communes Sèvre et Loire |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Benoît COUTEAU                      | Sandrine MILLIANCOURT                 |
| Commune de Vertou                   | Commune de Basse Goulaine             |
| Juliette LE COULM<br>Marc HELAUDAIS |                                       |

### Pouvoirs :

| Clisson Sèvre Maine Agglo   | Communauté de communes Sèvre et Loire  |
|---|--|
| Xavier BONNET donne pouvoir à Benoist PAYEN<br>Nelly SORIN donne pouvoir à Aymar RIVALLIN | Alain ARRAITZ donne pouvoir à Christelle BRAUD<br>Nathalie CHARBONNEAU donne pouvoir à Thierry AGASSE<br>Pascal EVIN donne pouvoir à Jean-Marie POUPELIN<br>Valérie JOUSSEAUME donne pouvoir à Maurice BOUHIER |

Assistaient également à la réunion : Lydie HERAULT VISSET, Clotilde DUPE-BRACHU, Philippe CARO et Jonathan RETIERE

**Date de convocation :** 23 mars 2021

**Nombre de membres :** 50 en exercice : 40 titulaires et 10 suppléants  
Votants au titre du pôle SCoT - Pays : 32 présents  
Votants au titre du pôle Culture - Pah : 35 votants (dont 6 pouvoirs)  
38 votants (dont 6 pouvoirs)  
Secrétaire de séance : M. MAGRE

## Approbation du procès-verbal du 8 février 2021

---

Aymar RIVALLIN demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du 8 février 2021. En l'absence de remarque, le procès-verbal du 8 février 2021 est approuvé à l'unanimité des membres du comité syndical.

Syndicat – délibération

### 1. Comptes de gestion 2020 et comptes administratifs 2020 du pôle SCoT-Pays

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident d'approuver le compte de gestion 2020 du budget principal pôle SCoT-Pays établi par Mme OLLIVIER, receveur de Clisson,

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident d'approuver le compte administratif 2020 du budget principal pôle SCoT-Pays.

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident d'affecter le résultat d'exploitation en report à nouveau à la section de fonctionnement soit -13 866,57 euros.

Syndicat – délibération

### 2. Comptes de gestion 2020 et comptes administratifs 2020 du pôle Patrimoine

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident d'approuver le compte de gestion 2020 du budget annexe du pôle Patrimoine établi par Mme OLLIVIER, receveur de Clisson,

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe pôle Patrimoine.

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident :

- D'affecter à la section d'investissement 36 795,00 € à provenir du résultat d'exploitation,
- De conserver en section de fonctionnement le solde du résultat d'exploitation soit 103 926,44 €

Syndicat – délibération

### 3. Budget primitif 2021 du pôle SCoT-Pays

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident :

- D'approuver la répartition des contributions aux dépenses d'administration générale et de personnel,
- D'approuver la participation des collectivités membres, à 145 173,42 € pour le pôle SCoT et 214 051,32 € pour le Pays. Elle sera appelée en deux acomptes. Elle est ainsi répartie :

Pôle SCoT :

- ✓ Clisson Sèvre et Maine Agglo = 78 261,25 €
- ✓ Communauté de communes Sèvre et Loire = 66 912,17 €

Pôle Pays :

- ✓ Clisson Sèvre et Maine Agglo = 115 392,50 €
- ✓ Communauté de communes Sèvre et Loire = 98 658,82 €

- D'approuver le budget primitif 2021 du pôle SCoT-Pays,
- D'autoriser le Président à solliciter la participation des collectivités membres à hauteur de 699 000,00 € pour « la démarche de promotion du tourisme ». Cette participation est ainsi répartie :
  - ✓ Clisson Sèvre et Maine Agglo = 401 156,10 €
  - ✓ Communauté de communes Sèvre et Loire = 297 843,90 €
- De reverser les participations des communautés de communes à l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes à hauteur de 699 000,00 €,
- De reverser à l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes la taxe de séjour collectée.

#### **4. Budget primitif 2021 du pôle Patrimoine**

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident :

- D'approuver la participation des collectivités membres, telle que définie dans le débat d'orientations budgétaires à 380 511,00 € pour le pôle Culture Patrimoine. Elle sera appelée en 2 acomptes et ainsi répartie :

|                                    |              |
|------------------------------------|--------------|
| - Clisson Sèvre et Maine Agglo     | 154 237,50 € |
| - Comm. de communes Sèvre et Loire | 131 870,70 € |
| - Vertou                           | 69 209,10 €  |
| - Basse-Goulaine                   | 25 193,70 €  |
- D'approuver le budget primitif 2021 du pôle Patrimoine.

#### **5. Compte administratif 2019 de l'Office de Tourisme**

---

La délibération est soumise au vote, les membres du comité syndical décident à :

- 31 voix « pour »
- 3 abstentions de Jean-Guy CORNU, Vincent MAGRE et Jean-Yves ARTAUD.

#### **6. Approbation de l'APS – Travaux de rénovation technique et énergétique Maison de Pays**

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident d'approuver l'APS et ses caractéristiques générales et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **7. DSIL : demande subvention travaux à la maison de pays**

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident :

- De valider le plan de financement,
- D'autoriser le président à solliciter la demande de subvention dans le cadre de la DSIL.

#### **8. Modification de la composition des commissions et comité de programmation**

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident de valider la modification de la composition des commissions et de la représentation de la communauté de communes de Sèvre et Loire au sein du comité de programmation Leader.

#### **9. Musée : création de poste pour accroissement saisonnier d'activité**

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident :

- D'autoriser le Président ou son représentant à procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à procéder à la signature d'un contrat aux conditions suivantes :
  - o Pour la période du 3 juillet 2021 au 15 octobre 2021,
  - o Pour une durée hebdomadaire de 35h,
  - o Avec une rémunération fixée sur la base de l'indice brut 330 indice majoré 354 étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 du pôle Culture-Patrimoine.

## **10. Musée : modification des horaires d'ouverture**

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident de valider les modifications d'ouverture au public individuel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- Ouverture de 14h à 18h, du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires d'hiver de la zone B,
- Du 1<sup>er</sup> avril au 10 novembre, ouverture de 14h à 18h, tous les jours sauf le samedi,
- Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, ouverture de 10h à 18h, tous les jours,
- Fermeture le 1<sup>er</sup> novembre,
- Dernière admission 45 min. avant la fermeture du musée.

Musée - délibération

## **11. Musée : Convention de partenariat avec la Fédération des Vins de Nantes**

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention 2021 fixant les conditions partenariales et financières générales avec la Fédération des Vins de Nantes.

Pôle Ressources – délibération

## **12. Demande de subvention FEADER pour le fonctionnement (animation, gestion, communication) du programme LEADER en 2021**

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident :

- De valider le budget et le plan de financement prévisionnel pour la conduite du programme Leader du Pays du Vignoble Nantais, pour la période janvier – décembre 2021.
- D'autoriser le Président à :
  - o Solliciter une subvention FEADER au titre de la fiche action « conduite du programme », du programme Leader 2014-2020,
  - o Signer les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette demande d'aide : dossier de demande d'aide, convention et ses éventuels avenants, dossier de demande de paiement, ainsi que les annexes à ces documents.

Pôle Ressources – délibération

## **13. Création d'un poste de chargé.e d'animation « accompagnement de l'innovation sociétale »**

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident :

- D'autoriser le Président à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi n°84-53 un et à créer le poste correspondant.
- D'autoriser le Président à signer un contrat de recrutement suivant les conditions suivantes :
  - o Poste de catégorie A à temps plein – grade attaché,
  - o Pour assurer la fonction de chargé.e d'animation « accompagnement de l'Innovation Sociétale »,
  - o Pour une durée de 12 mois à compter du 17 mai 2021,
  - o Dont la rémunération sera comprise entre l'indice majoré 390 / indice brut 444 et l'indice majoré 513 / indice brut 611 de la grille d'attaché territorial, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 du syndicat.

Pôle Ressources - délibération

## **14. PCAET : avenant à la convention avec Clisson Sèvre Maine Agglo**

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical, au titre du pôle ressources, décident de valider l'avenant à la convention, joint à la présente délibération.

Pôle Ressources - délibération

## **15. ACTEE : convention avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies et Clisson Sèvre Maine Agglo**

---

La délibération est soumise au vote, les membres du comité syndical décident à :

- 33 voix « pour »
- 1 abstention de Jérôme MARCHAIS

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention ACTEE 2, ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement des actions y afférent.

Pôle Ressources - délibération

## **16. Création d'un poste d'économiste de flux**

---

La délibération est soumise au vote, les membres du comité syndical décident à :

- 25 voix « pour »
- 9 abstentions de Christelle BRAUD (pouvoir), Martine VIAUD, Anne CHOBLET, Jérôme MARCHAIS, Joël BARAUD, Xavier RINEAU, et Thierry AGASSE (pouvoir)

De créer un poste non permanent d'économiste de flux à temps complet du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 31 décembre 2022.

SCoT – délibération

## **17. Analyse du Syndicat mixte du SCoT du Pays du Vignoble Nantais sur le projet arrêté du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) des Pays de la Loire**

---

Les membres du comité syndical décident à :

- 31 voix pour
- 1 voix contre (Vincent MAGRE)
- 1 abstention (Jean-Yves ARTAUD)
- De reprendre la proposition d'avis émise par la commission SCoT dans sa réunion en date du 19 février 2021,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

SCoT – délibération

## **18. Analyse des résultats de l'application du SCoT et poursuite de la révision du SCoT du Pays du Vignoble Nantais**

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident :

- D'approuver l'analyse des résultats de l'application du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, telle que détaillée dans le rapport d'analyse situé en annexe de la présente délibération,
- De confirmer, au vu de cette analyse, la mise en révision du SCoT prescrite par délibération du Comité syndical en date du 10 février 2020 ; ainsi que les modalités de concertation détaillée dans cette délibération,
- De préciser que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.143-14 et R.143-15 du Code de l'urbanisme, des mesures de publicité suivantes :
  - o Affichage, pendant un mois, au siège du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, ainsi qu'aux sièges des EPCI membres,
  - o Une mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
  - o Une publication au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte (article R. 5211-41 du CGCT).
- De préciser que, conformément aux dispositions de l'article L.143-28 du Code de l'urbanisme, la présente délibération ainsi que le rapport d'analyse et d'évaluation du schéma, seront

communiqués à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et mises à disposition du public, sur support papier au siège du Syndicat et support dématérialisé sur le site internet du Syndicat,

- De préciser que la présente délibération sera également notifiée aux personnes publiques associées, conformément à l'article L.132-7 du code de l'urbanisme,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Office de Tourisme - délibération

### **19. Modification de la représentation du syndicat au sein du collège 1 du comité de direction de l'Office de Tourisme**

---

A l'unanimité des membres du comité syndical, il est décidé de valider la modification de la composition du collège 1 du comité de direction de l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes comme mentionné ci-après :

Clisson Sèvre Maine Agglo

Représentants titulaires

- . Hélène BRAULT
- . Danièle GADAIS
- . François GUILLOT
- . Vincent MAGRE
- . Benoist PAYEN
- . Nelly SORIN

Suppléants

- . Alain BLAISE
- . Xavier BONNET
- . Jean-Guy CORNU
- . Suzanne DESFORGES
- . Didier MEYER
- . Janik RIVIERE

La communauté de communes de Sèvre et Loire

Représentants titulaires

- . Alain ARRAITZ
- . Virginie BERTON
- . Maurice BOUHIER
- . Nathalie CHARBONNEAU
- . Anne CHOBLET
- . Martine VIAUD

Suppléants

- . Thierry AGASSE
- . Joël BARAUD
- . Christelle BRAUD
- . Pascal EVIN
- . Karine MESSE-BOURASSEAU
- . Xavier RINEAU

Conseil de développement – délibération

### **20. Conseil de développement : demande de subvention Conseil Départemental de Loire Atlantique**

---

A l'unanimité des membres du comité syndical, adhérent au pôle Pays, il est décidé :

- De valider le plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réception des subventions.

Fait à Clisson, le 30 mars 2021

Le Président,

Aymar RIVALLIN

